

Inspection des navires à vapeur.—Le Service d'inspection des navires à vapeur a été constitué par la loi sur la marine marchande du Canada. Ses fonctions sont les suivantes: approbation de l'avant-projet de la coque, des machines et de l'équipement des navires; inspection durant la construction; inspection périodique et délivrance des certificats d'inspection; attribution des lignes de charge; détermination des conditions de transport des marchandises dangereuses; protection des débardeurs contre les accidents; prévention de la pollution des eaux territoriales canadiennes par les hydrocarbures provenant des navires; et immatriculation des mécaniciens. Le Bureau d'inspection des navires veille aussi aux intérêts de l'État dans les écoles de mécaniciens de la marine.

Le président et le Bureau d'inspection des navires à vapeur siègent à Ottawa, mais il existe des bureaux régionaux dans les principaux ports océaniques et intérieurs. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1962, on a fait l'inspection de 1,743 navires d'immatriculation ou de propriété canadienne et de 52 navires d'immatriculation ou de propriété étrangère contre 1,668 et 28 navires respectivement durant l'année financière précédente.

Pilotage.—Ce service fonctionne en vertu de la Partie VI et de la Partie VI-A de la loi sur la marine marchande. Dès qu'une circonscription de pilotage est créée au Canada par le gouverneur général en conseil, les pilotes qualifiés sont brevetés par l'administration régionale du pilotage. Le Canada compte 23 circonscriptions de pilotage, dont 10 relèvent du ministre des Transports (voir tableau 17) et les autres, d'organismes régionaux désignés par le gouverneur en conseil. Il y a aussi trois circonscriptions qui sont administrées conjointement par le Canada et les États-Unis.

17.—Service du pilotage, par circonscription, 1961 et 1962

Circonscription	1961		1962	
	Missions de pilotage	Jauge nette	Missions de pilotage	Jauge nette
	nombre		nombre	
Lacs Bras-d'Or (N.-É.).....	224	595,240	230	774,415
Sydney (N.-É.).....	2,108	6,213,612	1,873	5,711,694
Halifax (N.-É.).....	3,374	12,630,448	3,591	14,370,845
Saint-Jean (N.-B.).....	1,576	6,134,417	1,499	5,759,618
Québec (P.-Q.).....	7,404	31,834,229	7,538	33,239,991
Montréal (P.-Q.).....	10,555	38,944,901	9,067	40,466,625
Cornwall (Ont.).....	2,606	8,202,378	2,646	8,800,086
Kingston (Ont.).....	2,806	8,976,394	3,193	20,272,318
Churchill (Man.).....	139	260,996	143	304,140
Colombie-Britannique.....	6,370	30,952,650	8,669	32,217,850
Total.....	37,142	144,745,265	38,449	161,917,552

En outre, Terre-Neuve compte cinq circonscriptions relevant de l'administration régionale. Elles ont continué d'être administrées en vertu des statuts de Terre-Neuve après l'union de cette province (31 mars 1949). La Partie VI de la loi sur la marine marchande n'est pas encore entrée en vigueur à Terre-Neuve quant au pilotage.

Section 2.—Statistique financière des voies navigables

Les principales statistiques sur le coût des ouvrages servant aux transports par eau sont puisées dans les états des dépenses publiques. Ces dépenses peuvent se classer comme immobilisations, ou comme investissements et dépenses d'entretien et d'exploitation. Les recettes d'exploitation sont aussi publiées. La majeure partie des immobilisations pour l'amélioration permanente des voies navigables est fournie par le gouvernement fédéral. Les immobilisations des municipalités et des entreprises privées se limitent presque entièrement aux terminus et docks. Toutefois, les investissements en navires sont d'ordre presque entièrement privé. Il n'existe pas de chiffres sur ces investissements